

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 3
Titre :	Priorités et nouveaux axes de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS en 2023
Auteur(s) :	Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS

Résumé/brève description/éléments clés :

Le présent document expose les priorités de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la Communauté du Pacifique (CPS) pour 2023. Les priorités pour 2023 sont dans la droite ligne de l'orientation stratégique à long terme et des nouveaux axes de travail définis dans le [Plan stratégique 2022–2031 de la CPS](#) et dans le [Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027](#). Ce document présente également les principaux programmes de travail mis en œuvre en 2023 pour accompagner les pays membres pendant la phase de relèvement post-COVID-19. La Division note que les programmes de travail continueront d'évoluer pour se concentrer sur les effets du changement climatique et sur la réflexion autour des systèmes alimentaires, à l'heure où la région rouvre complètement ses frontières après l'abandon progressif des mesures d'atténuation de la pandémie.

Recommandations :

Les membres sont invités à :

- examiner les priorités et les nouveaux axes de travail pour 2023 et après ;
- faire des suggestions concernant l'orientation stratégique ; et
- approuver les priorités et les nouveaux axes de travail définis dans le *Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027*.

## Introduction

1. Le nouveau [Plan d'activité de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins \(FAME\) de la CPS 2022–2027](#) a commencé à être mis en œuvre en 2022, après avoir été adopté par la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS afin de soutenir le processus de relèvement post-pandémique, et conformément au nouveau *Plan stratégique 2022–2031* de la CPS approuvé en novembre 2021 par le CRGA à sa cinquantième et unième session. Le nouveau plan d'activité recense les grands produits attendus des activités, des buts, des objectifs et des résultats de la Division pour 2022. Le but de la Division est *de faire en sorte que les ressources halieutiques et aquacoles de l'Océanie soient résilientes et gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection des cultures et de l'environnement*.
2. La Division FAME continue d'articuler ses activités autour des objectifs du nouveau plan d'activité :
  - a. renforcer la supervision stratégique, l'efficacité des systèmes opérationnels, les partenariats et la collaboration avec les autres divisions de la CPS, nos membres et nos partenaires ;
  - b. donner accès aux informations et connaissances sur la pêche, l'aquaculture et les écosystèmes marins, et en faciliter l'interprétation ;
  - c. renforcer la collecte de données et assurer des services de gestion des données relatives à la pêche, à l'aquaculture, et aux écosystèmes marins ;
  - d. effectuer des recherches scientifiques, réaliser des analyses et donner des conseils à l'appui d'une gestion halieutique étayée par des éléments probants ;
  - e. renforcer la contribution de l'aquaculture et de la pêche océaniques à des systèmes alimentaires durables, conformes aux normes de biosécurité, équitables et plus sûrs ;
  - f. déterminer des moyens de subsistance variés et durables pour les États et Territoires océaniques membres de la CPS ; et
  - g. appuyer le développement des capacités nationales et renforcer les moyens des États et Territoires insulaires océaniques en matière de pêche et d'aquaculture.
3. Pour chaque objectif, les domaines de résultats essentiels définissent le cadre au sein duquel sont élaborés les plans de travail des principaux programmes de la Division FAME (le Programme pêches côtières et aquaculture [CFAP] et le Programme pêche hauturière [OFP]), qui correspondent aux axes prioritaires du *Plan stratégique 2022–2031* de la CPS. Le Bureau du/de la Directeur-riche appuie ces deux programmes en matière d'élaboration des stratégies, de participation des parties prenantes, de mobilisation des ressources, de gestion des informations et des ressources, de communication, de planification, de suivi-évaluation et d'apprentissage, dans le cadre de l'approche « Une seule CPS ».
4. La Division FAME de la CPS s'emploie à répondre aux besoins des membres par la production de données et de connaissances scientifiques, par l'innovation, par le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, ainsi que par l'établissement de relations de confiance selon des modalités respectueuses des spécificités culturelles et contextuelles, afin de promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles régionales et nationales.
5. Le présent document expose dans leurs grandes lignes les enjeux prioritaires que les sections et entités de la Division FAME de la CPS vont devoir mettre en œuvre pendant l'année qui vient, conformément aux orientations définies dans le nouveau *Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027*.

6. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est en pleine évolution dans le Pacifique, du fait de la dynamique propre à la région, mais aussi des grandes tendances mondiales liées au changement climatique, à la COVID-19, à la dégradation des habitats côtiers, à la sécurité alimentaire, à l'accroissement démographique et à l'évolution du paysage géopolitique. Face à ces changements, la Division FAME doit continuer de faire preuve d'anticipation stratégique à des fins d'apprentissage et d'adaptation, notamment en se donnant les moyens de répondre aux besoins des pays membres, tout en relevant ces nouveaux défis, dans le droit fil des priorités nationales, des cadres régionaux et du Plan stratégique de la CPS.
7. Le Système de gestion des demandes des membres de la Division FAME (FMRMS) permet de suivre la gestion et la mise en œuvre des demandes qui correspondent aux priorités des pays membres (document d'information 6). Ce système a été créé pour que les demandes des pays membres puissent être hiérarchisées, suivies et traitées de manière rapide et efficiente.

### Priorités à l'échelle de la CPS (« Une seule CPS »)

8. Pour mener à bien nombre de ses activités prioritaires, la Division FAME travaille dans le cadre d'Une seule CPS, notamment en collaborant avec des divisions et programmes essentiels. Quelques grands axes de collaboration pour 2023 sont présentés ci-après :
  - a. Collaboration avec les bureaux régionaux (Mélanésie, Micronésie et Polynésie) visant à améliorer et renforcer la mise en œuvre des activités dans les États et Territoires membres et à éviter qu'elles soient redondantes.
  - b. Collaboration avec le Bureau Intégration et mobilisation des ressources visant à intégrer les priorités définies au sein de la Division en vue de la mobilisation et de l'utilisation efficace des ressources.
  - c. Collaboration avec le Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (PCCOS) visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des données et informations océaniques en rapport avec la pêche, et à fournir aux pays membres l'appui technique et le renforcement des capacités qui leur permettront d'utiliser ces services. Grâce au travail essentiel que le PCCOS continuera de mener dans le domaine de la recherche en océanographie, la Division FAME pourra tirer parti de l'expertise et des ressources de ses partenaires afin d'améliorer son travail et d'atteindre ses objectifs. La Division FAME et le PCCOS s'emploieront ensemble à améliorer la recherche océanographique, la gestion des données et l'appui technique en vue de mieux répondre aux besoins des membres.
  - d. Collaboration avec le Programme durabilité environnementale et changement climatique visant à renforcer les activités de la Division FAME autour des questions climatiques. Le travail mené par la Division en vue d'accroître la résilience climatique dans le domaine des pêches et de l'aquaculture s'articule autour de trois domaines : la production de connaissances, le renforcement des capacités régionales et nationales, et la recherche de solutions. Dans l'optique d'atteindre le premier objectif, la Division fournira des outils et des informations favorisant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et la prise de décisions éclairées. Le deuxième objectif consistera à mener des activités de renforcement des capacités, à l'échelle de la région comme des pays, dans le cadre de programmes de détachement nationaux et de formations de courte durée. Enfin, la Division transformera les informations disponibles en solutions et outils susceptibles d'être utilisés pour intégrer l'adaptation climatique aux politiques et à la gestion appliquées aux pêches et à l'aquaculture

(règles d'exploitation adaptées aux variations climatiques, tableaux de bord nationaux et rapports de situation régionaux, par exemple).

- e. Collaboration avec la Division droits de la personne et développement social (HRSD) visant à favoriser l'intégration de la dimension de genre, l'inclusion sociale et le caractère écoresponsable des pêches et de l'aquaculture. L'objectif est d'autonomiser les femmes, les filles, les jeunes et les groupes marginalisés afin qu'ils et elles puissent participer à la gestion de ces ressources et en bénéficier, en s'appuyant sur la politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la CPS.
9. Des « programmes phares de la CPS » (systèmes alimentaires, changement climatique, océans et genre) ayant été institués au sein de l'Organisation, la Division FAME et ses programmes participent activement au développement actuel de l'ensemble de ces programmes phares.

## Priorités du Bureau du·de la Directeur·rice de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

10. Le Bureau du·de la Directeur·rice de la Division assure le leadership et la supervision stratégique des activités de la Division, soutient l'efficacité opérationnelle, l'animation et la coordination de la participation des parties prenantes de haut niveau, et appuie l'approche Une seule CPS à travers la programmation intégrée, les programmes phares, la collaboration, la communication et les partenariats. Il s'emploie en outre, en partenariat avec l'équipe chargée de l'intégration et de la mobilisation des ressources, à mobiliser des financements et à nouer des partenariats, et veille à ce que la Division soit bien intégrée au sein de la CPS, en participant aux processus internes de planification et de prise de décision. Le Bureau du·de la Directeur·rice comprend deux entités transversales communes aux deux programmes de la Division : la Section information et savoir halieutiques et la Cellule planification, suivi-évaluation et apprentissage (recouvrant la communication, la planification des programmes et la mobilisation des ressources).

### *Section information et savoir halieutiques*

11. La Section information et savoir halieutiques intervient à l'appui du deuxième objectif du nouveau [Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027](#). La Section réalise des produits d'information et de savoir halieutiques et en facilite l'accès et l'interprétation, en collaboration avec les autres sections de la Division, mais aussi en concertation avec et pour le compte de l'ensemble des pays membres. Elle travaille avec les services d'information de la CPS (publication et traduction) pour satisfaire à de hautes exigences éditoriales, aussi bien dans les documents anglais que français, et accroître l'utilisation des langues océaniques dans les outils d'information produits. Elle recueille, compile et diffuse des informations halieutiques pertinentes, dans le but principal d'aider les pays membres à atteindre leurs objectifs de développement.
12. Les activités prioritaires de la Section sont les suivantes :
- Production de lettres et de bulletins d'information de référence faisant le point sur les recherches et les études de cas les plus prometteuses consacrées à des thématiques en rapport avec les ressources marines et présentant un intérêt particulier pour la région, la [Lettre d'information sur les pêches](#) (trois numéros par an) et deux bulletins d'information de la CPS : [Les femmes et la pêche](#) (deux numéros par an) et [La Bêche-de-mer](#) (un numéro par an).

- Établissement de rapports scientifiques et techniques et production de divers supports d'information imprimés (affiches, brochures, dépliants et manuels, notamment) à la demande de membres ou d'autres sections de la Division.
- Communication d'informations sur les pêches en réponse aux besoins exprimés par les pays membres ou recensés au niveau régional, par tous les moyens d'information disponibles (portails en ligne, applications Web, réseaux sociaux, etc.).
- Production d'informations « sur mesure » à l'intention des communautés, conformément aux recommandations énoncées dans le document [Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement](#) et au [Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique](#), à l'aide d'un large éventail de supports imprimés et d'outils interactifs (vidéos, films d'animation doublés dans les langues vernaculaires, réseaux sociaux).
- Production de vidéos de formation utilisées comme outils de préapprentissage dans le cadre d'ateliers en ligne de renforcement des capacités des agents des services des pêches de la région et des réseaux associés.
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies nationales d'information en collaboration avec les États et Territoires membres, dans le but de parfaire leurs stratégies de communication pour renforcer la participation des communautés, permettre aux populations locales de mieux se faire entendre et appuyer les efforts destinés à promouvoir le changement social et l'évolution des comportements. L'objectif est d'accroître de façon substantielle le volume des informations communiquées aux populations sur la gestion durable des ressources halieutiques côtières. Ces activités ont été mises en œuvre en coopération avec le Réseau international LMMA (aires marines sous gestion locale) pour les pays mélanésiens.

### *Section finances*

13. La Section finances, en étroite collaboration avec le service des finances de la CPS, fournit des services financiers et opérationnels pour garantir la mise en œuvre des projets et activités. La Section est chargée de veiller à la responsabilité fiduciaire de la CPS à l'égard de ses bailleurs de fonds et de ses partenaires du développement, essentielle pour la viabilité financière de l'Organisation à long terme. Elle collabore avec le service des finances de la CPS afin d'appuyer les principaux programmes de la Division FAME pour ce qui est des dépenses. Dans l'optique de créer un environnement favorable, elle se charge de la gestion du budget, tous financements confondus (budget ordinaire, fonds programme et fonds projet). Ce soutien est essentiel pour que les programmes puissent être mis en œuvre de manière efficace et rationnelle et pour que l'Organisation atteigne ses objectifs.

### *Cellule planification, suivi-évaluation et apprentissage*

14. La Cellule planification, suivi-évaluation et apprentissage a pour rôle d'aider la Division FAME dans ses activités de suivi-évaluation et apprentissage (SEA), de communication et de visibilité, d'établissement de rapports destinés aux bailleurs ou à un usage interne, de définition et de conception des projets, d'anticipation stratégique et de planification, de mobilisation des ressources, de suivi du budget, de suivi du plan d'activité, d'animation et d'apprentissage à l'échelle de la Division, ainsi que de planification stratégique et d'apprentissage à plus grande échelle.

15. Les axes de travail prioritaires de la Cellule planification, suivi-évaluation et apprentissage pour 2023 se présentent comme suit :

- a. Systèmes de SEA et appui fournis en interne pour améliorer la collecte de données factuelles relatives aux activités de la Division et pour les communiquer aux pays membres et aux parties prenantes, tout en améliorant les systèmes, les outils, les normes et les processus, et en renforçant les capacités de SEA au sein de la Division, notamment en vue de réaliser le suivi et de présenter les résultats du nouveau *Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027*.
- b. Intégration de la fonction SEA au sein d'Une seule CPS : travail en étroite collaboration avec les autres sections de la CPS par l'intermédiaire du réseau MELNet afin de garantir l'intégration du SEA dans l'ensemble des programmes et services de l'Organisation. La Cellule favorise ainsi une prise de décisions fondée sur des données factuelles et la bonne exécution des programmes, tout en réalisant un suivi des progrès accomplis et des retombées en vue d'atteindre les objectifs de l'Organisation.
- c. Communication : parmi les priorités dans ce domaine, on peut citer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication de la Division, l'amélioration de la visibilité des axes de travail de la Division et de la diffusion des informations s'y rapportant auprès des pays membres et des partenaires, et la poursuite de la collaboration avec les organisations du CORP, les bailleurs et les parties prenantes. Il s'agit également de faire passer un message cohérent sur d'autres préoccupations communes à la région, comme les systèmes alimentaires, le changement climatique, le genre et le Pacifique bleu.
- d. Planification du programme : l'animation, la coordination et la supervision de la participation de parties prenantes de haut niveau, comme la Conférence des directeurs des pêches de la CPS, la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et la Conférence régionale des ministres des Pêches, sont les priorités dans ce domaine. La Cellule planification, suivi-évaluation et apprentissage appuie la planification annuelle et à long terme au sein des sections de la Division FAME, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du *Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027* et la programmation intégrée au sein de la CPS.
- e. Mobilisation des ressources : les priorités dans ce domaine consistent à développer des projets, à trouver de nouveaux projets potentiels, à recenser les priorités régionales et à repérer les ressources manquantes conformément au plan d'activité de la Division FAME, à aider les agents internes de la Division FAME en matière de rédaction de notes conceptuelles et de demandes de financement, et à échanger avec l'équipe chargée de l'intégration et de la mobilisation des ressources au sein de la CPS.
- f. Programme de formation des cadres du secteur des pêches dans le Pacifique (PFLP) : le PFLP poursuivra ses activités d'administration du Programme et de gestion du budget, ainsi que ses activités de suivi, d'évaluation et de supervision de l'apprentissage. Des formations sur le leadership seront proposées en présentiel ou en distanciel dans le cadre du Programme, ainsi que des ateliers et un accompagnement tout au long de l'année. De nouvelles initiatives seront expérimentées afin de mieux avancer sur la voie de l'objectif à long terme. Le PFLP continuera également de faciliter la participation des parties prenantes, en particulier avec les membres du consortium et le comité de pilotage du programme, en mettant l'accent sur la visibilité et sur la diffusion des enseignements, des perspectives et des



retombées. Une évaluation devra être réalisée à la fin du PFLP afin de déterminer ses retombées et ses enseignements à long terme, ce qui servira de base aux futurs programmes.

## Priorités et nouveaux axes de travail du Programme pêches côtières et aquaculture

16. Le Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) offre un appui technique et scientifique aux États et Territoires insulaires océaniques dans le but d'améliorer la gestion de leurs pêches côtières et d'assurer le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région. Il intervient à l'appui des sept objectifs fixés dans le *Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027*.
17. Les priorités du Programme CFAP sont inscrites dans le plan quinquennal du programme récemment achevé et sont également définies à la lumière des demandes reçues des pays membres et des cadres et stratégies énoncés dans [\*Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa\*](#), dans la partie sur les pêches côtières de [\*Future of Fisheries: A regional roadmap for sustainable Pacific fisheries \(L'avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie\)\*](#), le [\*Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique\*](#) et le [\*Cadre régional pour la biosécurité aquatique\*](#).
18. Le Programme CFAP a entrepris la mise en œuvre de son nouveau plan quinquennal à la fin de l'année 2022. Il a pour objectif de fournir des services d'excellence en sciences et gestion des pêches côtières et de l'aquaculture en vue d'utiliser les ressources côtières et aquacoles de manière durable et équitable et ainsi favoriser le bien-être économique et social des populations océaniques. Ce plan quinquennal oriente les travaux menés dans le cadre du Programme afin de mieux aider les États et Territoires à gérer efficacement et à exploiter équitablement leurs ressources aquacoles et halieutiques côtières, par le recours aux nouvelles technologies, la participation des communautés, la gestion reposant sur des données factuelles, et des approches centrées sur l'humain.
19. Le Programme CFAP compte trois sections : la Section aquaculture, la Section sciences halieutiques côtières et aquacoles et la Section gestion des pêches côtières et moyens de subsistance. Ces sections s'appuient sur deux unités transversales : l'équipe chargée de la gestion des informations et données sur les pêches côtières, qui fournit conseils et soutiens dans le domaine des bases de données et des services d'information ; et l'équipe chargée de l'économie des pêches côtières et de l'aquaculture, dont le rôle est de réaliser des analyses et des évaluations économiques des données et des projets relatifs aux pêches côtières et à l'aquaculture et de formuler des conseils en la matière. Trente agents travaillent actuellement au sein du Programme.
20. Les pêches côtières et l'aquaculture étant un secteur intégré dans l'ensemble de la région océanique, le Programme CFAP travaille en étroite partenariat avec le Programme pêche hauturière (OFP) et le Bureau du Directeur-rice, en particulier la Section information et savoir halieutiques et la Cellule suivi-évaluation et apprentissage. Le Programme adopte aussi une approche interdisciplinaire en collaborant avec d'autres divisions de la CPS (notamment la Division droits de la personne et développement social, la Division ressources terrestres, le Programme durabilité environnementale et changement climatique, la Division statistique pour le développement et la Division géosciences, énergie et services maritime), ainsi qu'avec de nombreuses universités, organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales et organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique

(CORP) telles que le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et l'Agence des pêches du Forum (FFA) à la mise en œuvre intégrée et concertée de son programme de travail. Il veille à ce que l'aquaculture et les pêches côtières soient intégrées à l'ensemble des initiatives de systèmes alimentaires en menant des activités de promotion et de soutien des aliments aquatiques (ou « bleus »).

21. Les activités sont mises en œuvre avec le soutien financier des principaux bailleurs, parmi lesquels la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Union européenne, la Suède et les États-Unis, généralement en partenariat avec des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des communautés et des universités, mais aussi, et de plus en plus souvent, avec des consultants locaux ou basés dans la région.
22. Les activités du Programme CFAP sont soutenues principalement par trois grands projets :
  - a. projet Pêches côtières et aquaculture durables pour les moyens de subsistance, l'alimentation et la sécurité économique du Pacifique (SCoFA, d'août 2021 à novembre 2027), financé par le gouvernement néo-zélandais (ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce), avec une aide supplémentaire du gouvernement australien (ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce) ;
  - b. projet de conformité et de gestion des pêcheries côtières dans le Pacifique (PaFMaC, d'octobre 2021 à septembre 2026), financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ; et
  - c. programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP, de juillet 2019 à décembre 2024), financé par l'Union européenne et la Suède (Agence suédoise de coopération internationale au développement).
23. L'attribution des fonds programme de l'Australie (2021–2023) et de la Nouvelle-Zélande (2020–2024) à la Division FAME en appui à la mise en œuvre du plan d'activité de la Division, ainsi que les fonds ordinaires consentis chaque année par la CPS, participent également au financement du Programme.
24. L'une des grandes priorités de 2023 sera d'obtenir les fonds nécessaires pour permettre au CFAP de réellement répondre aux priorités des membres et au nombre croissant de demandes d'appui au développement scientifique et halieutique, des domaines dans lesquels l'assistance pouvant être apportée reste fortement limitée par le manque de financement et de ressources.

### *Gestion des informations et données sur les pêches côtières*

25. Les axes de travail prioritaires de l'équipe chargée de la gestion des informations et des données sur les pêches côtières pour 2023 se présentent comme suit :
  - Appui aux États et Territoires insulaires océaniques en élaborant des formations structurées en ligne ; en animant des formations sur la réalisation de divers types d'enquêtes (socioéconomiques, aux points de débarquement, sur les marchés et en milieu communautaire) au moyen de modules Web et d'Ikasavea ; et en proposant des formations au module de suivi, contrôle et surveillance (SCS), ainsi qu'à la base de données intégrée sur les pêcheries récifales (RFID) et d'autres modules accessibles en ligne. Réponse aux demandes des pays membres portant sur la formation et l'aide relative à l'utilisation de bases de données nationales, notamment en apportant des solutions en



ce qui concerne la gestion de bases de données historiques et le transfert des données des bases de données obsolètes.

- Collecte de données sur les prises de la pêche à petite échelle au moyen de photographies et d'applications sur tablette (TAILS et Ikasavea). Collaboration avec le Programme OFP pour automatiser le traitement des photos de prises dans TAILS/TUFMAN2 en utilisant la technologie mise au point pour Ikasavea.
- Utilisation d'un système d'intelligence artificielle (IA) et des outils d'apprentissage automatique pour analyser des photos de poissons et d'invertébrés sur un ichtyomètre ou une planche. Le système permet d'effectuer une saisie semi-automatique de données en proposant des prédictions, en donnant des indications d'échelle et en calibrant les images afin de mesurer les individus. Au fur et à mesure de l'acquisition et de la validation des images, les modèles seront mis à jour pour améliorer l'exactitude du système et reconnaître un plus grand nombre d'espèces. De nouveaux modèles seront mis au point afin d'automatiser les mesures de davantage de groupes d'invertébrés.
- De nouveaux documents relatifs à la pêche et à l'aquaculture par pays continuent d'être numérisés et une aide à distance a été fournie aux pays membres qui gèrent des bases de données pour que les agents des services nationaux des pêches accèdent plus facilement aux connaissances scientifiques.
- Des experts compilent les connaissances actuelles relatives à la biologie, aux exportations et à la réglementation des espèces ciblées. Les informations seront intégrées à une base de données en ligne, qui est en cours d'élaboration. Des outils établis à partir de ces paramètres (conversion longueur-poids pour les produits frais et transformés, et taille minimum proposée en fonction des caractéristiques de l'espèce, par exemple) seront également disponibles. Le module en ligne sera enrichi pour prendre en charge les données d'échantillonnage biologique.
- Pour améliorer la cartographie et le suivi de l'habitat benthique où évoluent les ressources halieutiques côtières, des opérations de relevés sous-marins photographiques de grande envergure ont été réalisées pour compléter la classification obtenue à partir de l'imagerie satellitaire. L'IA permet d'opérer une classification assistée par ordinateur des images par photo-quadrats. Les modèles continueront d'être passés en revue et améliorés.
- Un module en ligne de suivi, contrôle et surveillance (SCS) destiné à recenser les infractions sera enrichi afin de répondre aux besoins de divers États et Territoires insulaires océaniques. Compte tenu du développement continu des activités de pêche côtière dans la région, la poursuite du développement de ce module constitue une priorité de premier ordre.
- Des outils de formation en ligne (acquisition, saisie et analyse de données) continuent d'être mis au point et l'accès aux informations les plus récentes sur Internet est renforcé pour chaque pêcherie, afin de mettre à la disposition des diverses parties prenantes des outils en libre-service accessibles en ligne.
- L'accent continuera d'être mis sur l'élaboration de modules en ligne destinés au contrôle de la qualité, aux réponses à des requêtes prédéfinies et personnalisées et aux analyses statistiques, afin de faciliter la circulation des données entre les pays membres et la CPS, ainsi que pour appuyer l'évaluation et le nettoyage des données et l'accessibilité aux produits scientifiques (en libre-service et sous forme de conseils d'expert).
- Les outils et les méthodes contribuant à la traçabilité des produits commerciaux sont actuellement examinés dans le but d'améliorer le suivi des niveaux d'exploitation et de

faciliter l'application de la réglementation relative aux ressources halieutiques côtières à l'échelon local. Des images d'holothuries transformées sont actuellement rassemblées pour produire des outils destinés à former/aider les agents chargés de l'application des règles à identifier les produits/espèces transformés et pour automatiser la collecte des données et les mesures.

- La technique de vidéo sous-marine enregistrée par engin submersible télécommandé est actuellement mise à l'essai pour l'évaluation des stocks d'holothuries présentes à plus grande profondeur, en s'appuyant sur des techniques de vision par ordinateur pour l'analyse des vidéos.

## *Aquaculture*

26. Les axes de travail prioritaires de la Section aquaculture pour 2023 se présentent comme suit :

- Renforcer les capacités régionales et nationales en matière d'action stratégique et de planification, de SCS et de législation afin d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs. Les activités suivantes seront menées à cet effet : réalisation des consultations et élaboration d'une stratégie régionale pour l'aquaculture (voir document de travail 6) ; apport d'une expertise et d'une assistance technique aux membres, à l'appui de l'élaboration de nouveaux plans nationaux de développement et de gestion de l'aquaculture ou de l'examen des plans existants ; apport d'une assistance technique aux membres, à l'appui de l'élaboration ou de l'examen de stratégies et de plans d'action spécifiques à certains produits, et apport d'une assistance technique aux membres dans le domaine des législations/politiques/plans sur l'aquaculture et la biosécurité aquatique.
- Apporter un soutien technique et analytique direct et à distance en faveur de la production et de la viabilité économique du secteur. Les principales actions menées dans ce domaine visent notamment à :
  - renforcer les capacités des membres et pallier les insuffisances techniques en matière de gestion des aliments aquacoles, des juvéniles et des géniteurs, en élargissant la démarche axée sur les groupements pour aider les petits exploitants à mieux gérer les séquelles du coronavirus dans le domaine de l'aquaculture ;
  - fournir un soutien technique afin de contribuer à l'amélioration des infrastructures aquacoles ;
  - soutenir le développement des petites et moyennes entreprises du secteur privé grâce à des actions de renforcement des capacités et de transfert de technologies pour permettre aux entreprises d'obtenir de meilleurs résultats et d'augmenter leur production ;
  - renforcer le soutien à la création de réseaux et à la collaboration à distance, et améliorer les technologies, la recherche et le transfert de compétences, ainsi que la qualité des conseils techniques ;
  - renforcer les compétences, les savoir-faire et l'information en matière de gestion des exploitations aquacoles au moyen d'actions de mentorat et de formations ; et
  - améliorer les évaluations économiques et les études de marché sur les produits aquacoles commercialement viables, notamment en recherchant des marchés nationaux et en réorientant les flux commerciaux vers ces marchés afin de compenser les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce.

- Améliorer la gestion des risques en matière de biosécurité aquatique, notamment en soutenant l'application du Cadre régional pour la biosécurité aquatique ; en renforçant les capacités des pays membres à analyser les risques et évaluer leurs besoins et leurs pratiques en matière de biosécurité aquatique ; en aidant les pays membres à améliorer les pratiques de biosécurité aquatique applicables au diagnostic, à la surveillance et à la déclaration des maladies ; en renforçant les capacités nationales de quarantaine grâce à une collaboration avec les services nationaux de biosécurité et de quarantaine dans un but d'inclusion des organismes aquatiques vivants ; et en aidant les pays membres à améliorer les infrastructures et les opérations nationales de mise en quarantaine des organismes aquatiques vivants.
- Mettre au point des outils, des formations et un soutien en ligne afin d'améliorer la gouvernance (politiques, textes législatifs, plans de développement et de gestion). L'absence de bonne gouvernance et/ou le manque de clarté concernant les régimes fonciers sont de nature à ralentir le développement de l'aquaculture.
- Favoriser la diversification et l'innovation dans les secteurs de la production aquacole des pays membres en facilitant l'investissement et l'acquisition de nouvelles technologies adaptées.
- Identifier et favoriser une aquaculture « climato-intelligente », c'est-à-dire résiliente au changement climatique ou qui contribue à y faire face (notamment par piégeage du carbone).
- Élargir la démarche axée sur les groupements en incluant les organisations professionnelles locales compétentes en matière d'aquaculture, afin de leur permettre d'atteindre une masse critique grâce à l'amélioration des échanges d'informations, à des achats plus efficaces et à une commercialisation coordonnée.
- Accroître les évaluations de la dimension du genre et de l'inclusion sociale afin de mieux comprendre l'aquaculture familiale, et plus particulièrement le rôle qui revient aux femmes et aux jeunes dans ce secteur.
- Apporter une assistance aux pays membres dans le domaine des applications de données en ligne, afin d'améliorer la collecte et la gestion des données sur les exploitations.
- Promouvoir le suivi, le contrôle et la surveillance dans l'aquaculture et renforcer les capacités dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail sur les exploitations aquacoles.
- Renforcer les compétences en matière d'encadrement dans les petites et moyennes exploitations agricoles commerciales.
- Axer les interventions à venir sur le soutien aux écloséries pour qu'elles puissent s'approvisionner en produits essentiels et aux systèmes d'élevage peu coûteux et à faible intensité technologique, au bénéfice d'une aquaculture de subsistance.

### *Gestion des pêches côtières et moyens de subsistance*

27. Les axes de travail prioritaires de la Section gestion des pêches côtières et moyens de subsistance se présentent comme suit :

- Accompagner les pays membres dans l'amélioration des modalités de gestion des pêches côtières et de l'aquaculture, en les aidant à passer en revue et à élaborer leurs politiques, plans de gestion, lois et réglementations et à former les agents des services des pêches nationaux et les populations aux activités de SCS et application de la réglementation.

- Appuyer et enrichir le Dialogue sur la pêche communautaire pour donner la possibilité, dans le cadre de la RTMCFA, aux organisations de la société civile et à d'autres acteurs non étatiques de transmettre aux directeurs des pêches leurs expériences et les enseignements tirés d'initiatives locales et de les informer et les conseiller sur les principaux besoins et enjeux en matière de gestion communautaire des pêches (GCP), pour ce qui est des questions prioritaires en lien avec l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières (voir document de travail 8).
- Renforcer la coordination, la collaboration et le soutien aux pays membres, ainsi qu'aux partenaires locaux et régionaux dans la mise en œuvre de stratégies efficaces de transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches (GCP) dans les contextes nationaux, conformément au *Cadre d'action en vue de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique*.
- Aider les autorités des États et Territoires insulaires océaniques à examiner les cadres régionaux : [Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa](#) et la composante pêche côtière de [Future of Fisheries : A regional roadmap for sustainable Pacific fisheries \(L'avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie\)](#), y compris en examinant et en mettant à jour des indicateurs du rapport de situation sur les pêches côtières.
- Appuyer en continu l'examen des programmes et projets de GCP dans toute la région et les conseils dispensés à cet égard, notamment en supervisant la mise en œuvre des activités de GCP du Réseau international LMMA (aires marines sous gestion locale) du Programme PEUMP en Mélanésie.
- Lancer et actualiser une page Web de la Division FAME qui servira de plateforme en ligne inclusive en la matière pour la région.
- Aider les pays membres à créer des moyens de subsistance pérennes en renforçant les programmes nationaux de DCP ; proposer des ateliers de formation pour les principales pêcheries côtières ; fournir un soutien et des activités de renforcement des capacités pour les méthodes de pêche sûres et durables ; envisager de cibler d'autres espèces ; promouvoir une exploitation des ressources côtières autre que la pêche.
- Créer et actualiser un portail Internet dédié aux DCP ancrés afin d'améliorer l'accès des pays membres à des supports pédagogiques, des outils et des informations actualisés concernant la conception, le développement, le déploiement, le suivi et la gestion des DCP ancrés. Travailler en étroite collaboration avec le Programme pêche hauturière de la Division FAME, la Division GEM et le PCCOS sur l'élaboration de dispositifs de concentration de poissons hautement instrumentés (projet HI-DCP, voir [14<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches – Document d'information 5](#)).
- Élargir les activités de formation, de renforcement des capacités et d'appui en matière de SCS à l'échelon national, afin de permettre aux agents concernés des services des pêches nationaux de former et de soutenir leurs homologues dans les communautés des îles périphériques ou des zones isolées.
- Passer en revue le cours de niveau 4 sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture (notamment en le mettant davantage en relation avec le cours de niveau 4 sur le SCS en Océanie de la FFA) ; dispenser la 6<sup>e</sup> session de la formation de niveau 4 sur le SCS (publication de l'appel à manifestations d'intérêt prévue pour mars 2023) ; et rassembler les documents pédagogiques du nouveau certificat professionnel pour les responsables de la conformité réglementaire dans les

communautés (équivalent niveau 3) destiné aux instituts de formations des États et Territoires insulaires océaniques en vue de commencer à dispenser la formation en 2023.

- Examiner les avantages des nouvelles technologies de suivi et de détection des infractions en matière de pêches côtières et d'aquaculture, et les mettre à l'essai.
- Organiser régulièrement des formations ou des activités de mentorat concernant la rédaction de textes législatifs pour les pêches côtières et l'aquaculture, destinées aux chargés des politiques et des affaires juridiques des pays membres dans le domaine de la pêche. Examiner la première formation en ligne sur la rédaction de textes législatifs relatifs aux pêches côtières, créée et dispensée en collaboration avec le Hastings College of the Law de l'Université de Californie, et dispenser une autre formation en ligne.

### *Sciences halieutiques côtières et aquacoles*

28. Les axes de travail prioritaires de la Section sciences halieutiques côtières et aquacoles se présentent comme suit :

- Obtenir des financements en vue de renforcer les capacités scientifiques du Programme pêches côtières et aquaculture et son aptitude à apporter de l'aide aux États et Territoires insulaires océaniques qui en font la demande dans les domaines suivants :
  - établissement des fondements scientifiques d'une approche océanique normalisée de la gestion durable de la pêche côtière, reposant sur des données factuelles ; et
  - mise en œuvre de nouveaux outils (outils électroniques) et de nouvelles approches pour la saisie de données en ligne, la collecte normalisée de données, le contrôle de la qualité des données et des informations, ainsi que l'analyse et la diffusion de données pour la prise de décision relative à la gestion (voir Informations et données sur les pêches côtières ci-dessus).
- Collaborer avec les pays membres pour les aider à évaluer et gérer les ressources en poissons et invertébrés et les habitats associés, afin de fonder les mesures de gestion sur l'évaluation des ressources, l'analyse et l'interprétation des données, la formation, le mentorat et l'apport de conseils.
- Appuyer le renforcement des capacités des membres en matière d'évaluation indépendante des pêches (enquêtes en plongée) et d'évaluation dépendante des pêches (études de marché et enquêtes auprès des pêcheurs), en développant un logiciel d'apprentissage en ligne et en dispensant des formations virtuelles aux agents chargés des pêches dans les pays membres.
- Continuer de mettre au point une série de rapports en ligne, faciles à actualiser, sur l'état des ressources marines, dans la même veine que les documents [\*Trochus in the Pacific Islands : a review of the fisheries, management and trade \(Étude sur la pêcherie, la gestion et le commerce du troca dans le Pacifique\)\*](#) et [\*Aquarium products in the Pacific Islands: a review of the fisheries, management and trade \(Étude sur la pêcherie, la gestion et le commerce des produits d'aquariophilie dans le Pacifique\)\*](#).

### Priorités et nouveaux axes de travail du Programme pêche hauturière (OPF)

29. Bien qu'il contribue à l'ensemble des objectifs de la Division FAME, le Programme OPF intervient directement à l'appui des objectifs 3, 4, 6 et 7 du *Plan d'activité de la Division FAME de la CPS 2022–2027*. En bref, il formule des conseils scientifiques sur l'état des stocks, les

options de gestion et l'impact des pêcheries et des conditions environnementales (notamment le changement climatique) sur les espèces ciblées et non ciblées et sur l'écosystème pélagique. Il mène des recherches sur la biologie et l'écologie des stocks de thons et d'espèces voisines, fournit un appui technique dans le domaine de la collecte et de la gestion des données relatives aux pêcheries et contribue au renforcement des capacités des pays membres dans l'ensemble de ses domaines de compétence.

30. Le Programme sert tous les pays membres au niveau national et à l'échelle des différentes organisations régionales et infrarégionales de gestion des pêches dont ils sont membres, parmi lesquelles la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA), les parties à l'Accord de Nauru et le Groupe du Pacifique Sud. Il est amené à ce titre à travailler en étroite collaboration avec les secrétariats de ces organisations, de même qu'avec un grand nombre d'ONG, d'universités et de services nationaux des pêches.
31. Une des missions fondamentales du Programme OFP consiste toujours à fournir des conseils scientifiques sur la préservation des ressources et des écosystèmes océaniques, afin que les solutions envisagées à court comme à long terme soient fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Le Programme a continué à collaborer avec ses partenaires pour recenser des enjeux nouveaux et apporter des conseils scientifiques destinés à améliorer la compréhension de la situation et à permettre l'élaboration de stratégies d'atténuation performantes, en particulier face aux enjeux qui ont vu le jour à la suite de la pandémie de COVID-19. Le Programme OFP continue aussi à œuvrer en faveur d'une gestion durable de la pêche thonière afin de garantir les retombées à long terme de cette activité. En outre, en poursuivant des travaux destinés à améliorer la compréhension des solutions possibles en matière de sécurité alimentaire, tels que l'estimation des niveaux potentiels de prises accessoires, l'étude de la biologie des espèces non ciblées et les outils de notification des données (TAILS, par exemple), le Programme cherche à contribuer à la production d'informations scientifiques d'aide à la décision susceptibles d'atténuer certains des effets de la pandémie. Enfin, compte tenu des prévisions relatives aux effets attendus du changement climatique sur les ressources hauturières de la région, le Programme OFP a considérablement renforcé ses capacités dans le domaine, avec l'aide de ses partenaires régionaux, dans le but d'éclairer la prise de décision nationale et régionale en fournissant des conseils et des informations récentes à ce sujet.
32. Les activités du Programme pêche hauturière s'articulent autour de trois sections distinctes : la Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème, la Section gestion des données et la Section évaluation et modélisation des stocks. Ces trois axes de travail sont néanmoins fortement intégrés, de manière à fournir aux membres des services de soutien complets dans le domaine de la pêche hauturière.
33. Le domaine suivant touche toutes les sections du Programme :
  - a. **Renforcement des capacités scientifiques à l'échelon national** afin d'enrichir les compétences dont dispose la région. En interne, le Programme continue de consolider le Programme de formation des agents océaniques des pêches, qui a repris ses activités en 2022 après avoir été interrompu par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, et va considérablement se développer en 2023. Des ateliers de renforcement des capacités, tels que les ateliers de formation à l'évaluation des stocks et le nouvel atelier d'initiation au langage de programmation R, continueront d'être régulièrement proposés. La faisabilité des possibilités de détachement à court terme et des activités de mentorat de la Division FAME est toujours en cours d'examen. Par le biais du renforcement des liens avec les universités et



partenaires régionaux, l'objectif est de proposer des options d'études débouchant sur des qualifications officielles et de veiller au développement de nouvelles compétences et possibilités pour combler les lacunes en matière de programmes de formation et promouvoir des compétences spécifiques en lien direct avec les sciences halieutiques (statistiques, évaluation des stocks, etc.).

### *Section suivi et analyse des pêcheries et de l'écosystème (FEMA)*

34. Cette année, la fin des travaux de rénovation et d'expansion du laboratoire de Nouméa facilitera le travail de la Section FEMA. Les activités prioritaires menées au sein de la Section sont les suivantes :

- **Apport de données biologiques clés** et de conseils scientifiques à l'appui de l'évaluation des stocks. La Section travaille notamment sur l'âge, la croissance, la reproduction, les déplacements, le régime alimentaire et l'écologie trophique des thonidés. Les principaux programmes portent sur les aspects suivants :
  1. Programme de marquage des thonidés dans le Pacifique : les campagnes régionales annuelles de marquage et de récupération des marques organisées dans le cadre du Programme sont aujourd'hui financées en grande partie par la WCPFC ;
  2. Programme de recherches en mer sur l'écologie trophique et analyses en laboratoire ; et
  3. Programme régional océanien d'observation des pêches (PIRFO) : coordonné en collaboration avec la FFA, il a pour objet de former et d'accréditer les observateurs de la pêche thonière de la région.

Tous ces programmes sont menés en étroite collaboration et avec le précieux concours des services des pêches des pays membres, et en particulier des programmes nationaux d'observation. Outre leur rôle dans la collecte de données indispensables à l'évaluation des stocks, à la modélisation des impacts des changements environnementaux et à la formulation de conseils en matière de gestion des stocks, ils permettent aux halieutes des pays membres d'améliorer leurs capacités et leurs compétences en participant directement aux activités mises en œuvre.

- **Modélisation des impacts des changements environnementaux, et notamment des variations climatiques**, sur les thons et l'écosystème pélagique. Le Programme pêche hauturière a fait œuvre de pionnier en élaborant le modèle SEAPODYM, qui a fortement contribué à améliorer la compréhension des interactions entre les thons et leur environnement. Le modèle SEAPODYM intègre de nombreuses données halieutiques, biologiques et environnementales à une échelle spatiale très fine, et a été utilisé pour apporter un éclairage très utile sur des questions telles que l'efficacité des mesures de gestion spatiale ou l'impact de variations environnementales comme le phénomène d'oscillation australe El Niño (ENSO) et le changement climatique. Dans les années à venir, l'accent sera mis en particulier sur les effets du changement climatique, avec l'aide du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, en vue d'améliorer les informations fournies à l'appui de la prise de décision à l'échelon national. La Section FEMA collabore avec la Section évaluation et modélisation des stocks du Programme OFP, le PCCOS de la CPS et la Division GEM pour veiller à ce que les installations de calcul scientifique de pointe dont dispose la CPS répondent aux exigences de ces domaines de travail essentiels.
- **Amélioration du suivi du changement climatique**. Dans le prolongement des améliorations du modèle SEAPODYM, il est indispensable de définir des indicateurs du changement

climatique qui nous permettront de déterminer où en est le Pacifique par rapport à ces différents scénarios climatiques. Des indicateurs potentiels sont en train d'être définis et ont été présentés lors de réunions régionales en 2022. Ces indicateurs vont encore être améliorés et des méthodes permettant de les mettre à la disposition des responsables sous une forme facilement accessible, notamment des tableaux de bord en ligne pour l'établissement de rapports nationaux et des rapports de situation régionaux, sont en train d'être mises au point.

- **Application de nouvelles technologies** au suivi des pêcheries. La Section FEMA aide les pays membres à se doter d'outils électroniques reposant sur le recours à la vidéo, en vue du suivi des captures et de l'effort de pêche des palangriers. Elle s'emploie aussi à généraliser l'utilisation d'outils de notification électronique, comme les applications OnBoard, OnShore et TAILS, utilisées respectivement pour l'établissement des journaux de pêche, l'échantillonnage au port et la collecte de données sur la pêche à petite échelle. Toutes ces applications ont été mises au point par la Section gestion des données du Programme pêche hauturière.
- **Gestion de la Banque d'échantillons marins de la Communauté du Pacifique**, où sont conservés des échantillons recueillis pour la Banque d'échantillons de la WCPFC. Ce dispositif contribue aux programmes scientifiques actuels qui s'appuient sur les évaluations des stocks de thonidés et sur du matériel biologique pour concevoir de nouvelles voies de recherche sur l'écologie trophique des thons, le méthylmercure, les micro/nanoplastiques et la génétique, tout en renforçant les capacités de la région en matière de recherche scientifique sur les écosystèmes marins en général. La Banque d'échantillons marins associe de plus en plus les sciences halieutiques côtières et hauturières.
- **Génomique des poissons et écologie moléculaire**. La Section FEMA a renforcé ses capacités internes dans le domaine de la génomique des poissons, ainsi que ses partenariats faisant intervenir des compétences clés dans le Pacifique afin d'appuyer les travaux génétiques sur la structure des stocks de thonidés et la détermination de l'âge des poissons. Des protocoles et des techniques d'échantillonnage ont été mis en place afin d'améliorer la qualité des échantillons destinés aux analyses. La Section travaille actuellement à l'application potentielle du marquage-recapture d'individus apparentés pour estimer l'abondance absolue de chaque stock de thon, à l'application de technique de « *metabarcoding* » ou code-barres ADN pour identifier rapidement les espèces à partir des échantillons de tissus et d'eau, dans l'objectif de suivre l'état de l'écosystème, et à l'utilisation des méthodes de détermination de l'âge épigénétique afin d'améliorer les données biologiques à l'appui de l'évaluation des stocks régionaux. Les évolutions méthodologiques associées à cette activité devraient avoir des retombées positives pour ce qui est du suivi de la traçabilité et de la provenance des thonidés.
- **Suivi des impacts de la pêche thonière sur les prises accessoires** et sur l'écosystème pélagique en général. La Section analyse des données d'observation afin d'en dégager des estimations des espèces accessoires les plus importantes, notamment les espèces présentant un intérêt particulier et les espèces ayant une importance potentielle pour la sécurité alimentaire, et d'en rendre compte régulièrement sous forme d'analyse à l'échelon régional et national. Ces informations revêtent une importance grandissante dans le contexte de la certification des pêcheries par des organismes tels que le Marine Stewardship Council.

- **Étude de l'écologie du thazard du large et du mahi-mahi.** Dans les décennies à venir, ces espèces d'importance majeure pour les pêcheries côtières seront essentielles au succès des opérations de pêche sur les DCP ancrés en zone côtière. Or, les informations dont on dispose à l'heure actuelle sur les caractéristiques biologiques et l'écologie des stocks de thazard du large et de mahi-mahi du Pacifique occidental et central demeurent limitées. Des questions fondamentales se posent, notamment ce qui concerne l'âge, la croissance et les mouvements migratoires des deux espèces, dont on ignore par ailleurs si elles sont sensibles aux effets du changement climatique. Il faut prendre en compte à la fois les habitats côtiers et hauturiers pour répondre à ces questions. Les premiers travaux entrepris dans ce domaine visent à améliorer les analyses régionales de vulnérabilité afin de repérer de potentiels domaines de préoccupation qu'il convient d'examiner plus en détail.
- **Étude de l'impact du méthylmercure et de la contamination par les micro/nanoplastiques** sur les thonidés et les autres stocks halieutiques, mais aussi sur la santé des populations insulaires océaniques. La contamination des poissons et des océans en général par les micro/nanoplastiques devient une menace pour les ressources halieutiques et la santé humaine. Une analyse des bonites à ventre rayé et des thons jaunes collectés est en cours.

### *Gestion des données*

35. Les activités prioritaires menées au sein de la Section gestion des données sont les suivantes :

- **Soutien et amélioration de TUFMAN 2**, qui permet aux pays membres de gérer leurs données intégrées sur les pêcheries thonières et d'en rendre compte. Ce système regroupe désormais l'ensemble des principales catégories de données sur les pêcheries thonières (données issues notamment des journaux de pêche, des systèmes VMS, des observateurs, de l'échantillonnage au port, des prises débarquées et des conserveries) et les activités futures seront axées sur le renforcement des capacités dont les pays membres ont besoin pour mieux contrôler le traitement, la gestion, la notification et l'analyse de leurs données, en utilisant le système. La CPS, de son côté, continuera également à gérer le service d'assistance du Programme pêche hauturière sur la plateforme Slack de collaboration en ligne afin de fournir aux membres le soutien nécessaire en temps réel. La plateforme, créée en 2016, compte désormais 490 utilisateurs qui ont échangé à ce jour plus de 66 000 messages.
- **Amélioration des outils de notification électronique** élaborés par la CPS en réponse aux demandes des pays membres. La Section gestion des données a mis au point plusieurs outils de ce type : l'application OnBoard, utilisée pour l'établissement des journaux de pêche, TAILS, pour la collecte de données sur la pêche à petite échelle, OLLO, qui permet de recueillir en mer des données d'observation sur la pêche palangrière, et OnShore, pour l'échantillonnage au port. En 2022, les Tonga sont devenus le premier pays membre à avoir mis en œuvre la quasi-totalité des principales applications de notification électronique de la CPS dans leurs pêcheries. Le Programme pêche hauturière collabore également avec le Programme pêches côtières et aquaculture pour améliorer les méthodes de collectes de données de la Division FAME à l'aide de l'IA. Les outils de notification électronique élaborés par la CPS sont tous entièrement intégrés au système TUFMAN 2. La CPS portera la plus grande attention aux demandes qu'elle pourrait recevoir de pays membres désireux d'avoir accès à de nouveaux outils de notification électronique.
- **Aide à la gestion des données pour le compte de la WCPFC.** Ces activités englobent également le soutien direct fourni aux pays membres pour leur permettre de satisfaire aux obligations que leur impose la WCPFC en matière d'établissement de rapports, de même

que le renforcement des capacités nationales (grâce à des mécanismes tels que l'atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière). L'objectif est aussi de renforcer les compétences des pays membres afin qu'ils puissent s'acquitter par leurs propres moyens de leurs obligations envers la WCPFC, sans l'aide de la CPS.

- **Acquisition de données de suivi et de notification électroniques auprès de systèmes externes.** Certains pays membres préfèrent utiliser les systèmes de suivi et de notification électroniques élaborés et actualisés par des prestataires de services techniques autres que la CPS. Dans de tels cas, la CPS continue de travailler avec les pays membres et leurs prestataires de services, en mettant à leur disposition des conseils sur les mesures de contrôle de la qualité des données et sur d'autres normes, de sorte que les données puissent circuler sans problème et alimenter les systèmes régionaux (par exemple, les bases de données TUFMAN 2 des pays concernés). La CPS joue un rôle technique de premier ordre dans la création des normes régionales de suivi et de notification électroniques dans la région (par l'intermédiaire du Comité chargé de la collecte des données, qui regroupe la CPS, la FFA et le Bureau des parties à l'Accord de Nauru, et du groupe de travail sur les systèmes électroniques de notification et de suivi de la WCPFC), processus qui a continué à progresser au cours de l'année passée.
- **Normes applicables aux données sur les pêcheries thonières régionales, suivi et audits connexes.** Ceux-ci sont en constante amélioration. Ils ne portent plus uniquement sur les aspects scientifiques, mais aussi sur le SCS et le processus de suivi électronique. La CPS continue de jouer un rôle clé, par l'intermédiaire du Comité chargé de la collecte des données, en ce qui concerne la coordination des réunions au cours desquelles les normes régionales sur les données sont examinées et actualisées (en concertation avec les pays membres et d'autres organisations régionales et infrarégionales). Alors que la région se dote de méthodes de collecte de données de plus en plus efficaces, la Section gestion des données portera ses efforts sur les stratégies d'audit afin d'aider les pays membres à garantir une qualité optimale des données recueillies sur leurs pêches.
- **Mise en place de nouveaux systèmes de gestion en réponse aux demandes des pays membres.** Il pourrait s'agir, par exemple, de systèmes de documentation et de gestion des captures. La plupart des données actuellement recueillies et gérées par le biais du système TUFMAN 2 et d'autres systèmes nationaux/régionaux sont appelées à devenir une composante majeure de ces potentiels systèmes régionaux et nationaux de documentation et de gestion des captures, à mesure qu'ils évoluent. À l'avenir, la CPS continuera à jouer un rôle crucial dans l'apport de conseils et de soutien aux organisations infrarégionales qui superviseront ces projets (FFA et parties à l'Accord de Nauru, par exemple) et aux différents pays membres qui y seront associés.
- **Validation indépendante des transbordements réalisés en mer par les palangriers.** On manque cruellement de données dans ce domaine. En collaboration avec les pays membres intéressés, avec les agences régionales et dans le cadre du groupe de travail interne sur le transbordement de la WCPFC, la CPS continuera donc de fournir des informations et des conseils techniques relatifs à la mise en place d'un système adapté et indépendant de collecte de données sur les transbordements en mer des palangriers. Pour cela, ces nouveaux flux d'information (par exemple les déclarations de transbordement des palangriers et les données collectées par les observateurs qui surveillent les transbordements en mer) seront intégrés dans les systèmes régionaux et des outils de notification électronique pourront être mis au point pour aider les observateurs de transbordement.

- **La visualisation, l'analyse et les rapports de données, y compris les alertes**, présentent un potentiel considérable pour la gestion des données thonnières dans un futur proche, l'objectif étant de fournir des systèmes dits d'« informatique décisionnelle » permettant aux cadres des services nationaux des pêches d'accéder, grâce à une application, aux « tableaux de bord » qui leur sont utiles. Les alertes sont des fonctions propres aux systèmes d'informatique décisionnelle ; elles reposent sur un modèle de « poussée » des données plutôt que sur un modèle d'extraction (*push/pull*), et pourraient présenter un réel intérêt du point de vue des systèmes gérés par la CPS afin de proposer une fonctionnalité supplémentaire, par exemple, des alertes qui signaleraient des données manquantes. Un examen en profondeur du potentiel de PowerBi comme outil de visualisation des données a été mené l'année dernière. Ce domaine de développement devrait concerner de manière transversale l'ensemble des sections de la Division FAME.
- Les **données des conserveries** représentent une source potentiellement importante d'informations permettant de vérifier le nombre de prises à la senne d'espèces de thonidés estimé en fonction de données d'observateurs (estimation fondée sur des données collectées par des observateurs à la couverture limitée). En 2023, une nouvelle initiative prenant la forme d'un projet spécifique du Comité scientifique de la WCPFC viendra en appui à cette activité. Ce travail, qui devrait bénéficier de la coopération des partenaires régionaux, permettra d'améliorer les estimations des prises à des fins d'évaluation et de gestion, avec d'autres avantages potentiels sur le plan de la détection et de la résolution des lacunes en matière de données sur la récupération des marques posées sur les thonidés.

### *Évaluation et modélisation des stocks (SAM)*

36. Les activités prioritaires menées au sein de la Section évaluation et modélisation des stocks sont les suivantes :

- **Évaluations régionales des stocks de thonidés, de poissons à rostre et de requins.** C'est à la lumière de ces évaluations que sont formulés les conseils scientifiques sur l'état des stocks et la viabilité des ressources halieutiques du Pacifique occidental et central. Elles servent également de base aux analyses visant à déterminer l'efficacité potentielle des nouvelles méthodes de gestion régionale dont l'objet est de concilier les objectifs de rentabilité et de viabilité des pêcheries. Les résultats qui s'en dégagent sont pris en compte dans le volet « pêche hauturière » de l'Étude sur l'avenir de la pêche en Océanie et le Rapport d'évaluation de la pêche thonnière. Parmi les évaluations des stocks que le Programme pêche hauturière mènera ou supervisera en 2023, on peut citer les stocks de thon obèse et de thon jaune (en appliquant les principales recommandations faites à l'issue de l'examen par les pairs de l'évaluation du stock de thon jaune menée en 2020) et le requin soyeux dans l'océan Pacifique central et occidental. La Section s'emploie actuellement à améliorer l'accessibilité, la reproductibilité et la transparence des évaluations des stocks, et à renforcer l'utilité des données relatives aux PUE à l'appui des évaluations des stocks.
- **Élaboration de stratégies d'exploitation pour les principaux stocks de thonidés et pêcheries thonnières.** Après l'adoption par les membres de la WCPFC de l'approche par stratégie d'exploitation ainsi que d'une stratégie spécifique d'exploitation pour la bonite du Pacifique occidental et central en 2022, la Section continue d'élaborer un cadre de modélisation et de simulation pour l'évaluation des quatre principaux stocks de thonidés. En 2023, elle continuera de collaborer avec les membres pour choisir les stratégies

d'exploitation, et notamment des règles d'exploitation, qui répondent au mieux aux objectifs visés pour les pêcheries considérées. Parmi les principales activités, la méthode d'estimation sera appliquée pour la première fois à la procédure de gestion de la bonite qui a été adoptée, et il en sera rendu compte à la dix-neuvième session ordinaire du Comité scientifique. Après le Dialogue de gestion scientifique qui s'est tenu en 2022 (et qui a permis aux membres de la WCPFC de faciliter la définition et l'adoption de stratégies d'exploitation), la Section SAM continuera à préparer les membres à participer aux débats et à la prise de décision sur les stratégies d'exploitation, tandis que les ateliers thématiques et le renforcement des capacités resteront hautement prioritaires. Sur le plan technique, la Section s'emploiera à mettre au point des propositions de stratégies d'exploitation pour le germon du sud, ainsi que le cadre d'évaluation de la stratégie de gestion sur lequel il s'appuie, et poursuivra l'élaboration d'une méthode plurispécifique pour la mise à l'essai des stratégies d'exploitation conformément au plan de travail adopté par la WCPFC pour la définition et la mise en œuvre de stratégies d'exploitation.

- **Conseils aux pays à la lumière d'analyses scientifiques visant à répondre à des demandes spécifiques ou à des problèmes de dimension nationale.** Ces activités portent notamment sur l'établissement de nouveaux rapports thématiques nationaux traitant de questions émergentes d'importance nationale, sur la réalisation, en partenariat avec la FFA, d'évaluations bioéconomiques des pêcheries nationales, sur l'aide à l'élaboration de plans nationaux de gestion de la pêche thonière et de plans d'action nationaux pour les requins, ainsi que sur des analyses fournies à l'appui de la gestion régionale des pêches. Ce travail d'analyse s'appuie sur les informations publiées sur les pages sécurisées du site Web du Programme pêche hauturière destinées à chaque membre. Le suivi attentif des demandes reçues des pays membres constitue une composante majeure des activités de la Section. En 2022, trois ateliers de formation à l'évaluation des stocks ont été proposés, dont deux se sont déroulés en ligne et un selon des modalités hybrides, avec une partie en présentiel pour la première fois depuis trois ans. Plus de 100 participants ont ainsi bénéficié d'un renforcement des capacités sur une période de trois semaines. En 2023, l'atelier d'initiation au langage de programmation R sera également proposé, avec pour objectif d'améliorer les compétences d'utilisation de ce système. L'appui régional à la FFA, aux parties à l'Accord de Nauru et au Groupe du Pacifique Sud demeure l'une des missions prioritaires de la Section, qui publiera un nouveau Rapport d'évaluation de la pêche thonière (n° 23). L'aménagement de l'espace maritime constitue un nouvel axe prioritaire pour 2023. L'équipe chargée des sciences à l'échelle des pays renforce ses capacités d'assistance aux pays membres dans ce domaine, dans le cadre de l'approche transversale que la CPS doit adopter pour répondre à ces enjeux nationaux.
- **Les recherches et analyses relatives aux DCP dérivants** se poursuivent afin d'améliorer la compréhension de cette méthode de pêche et de soutenir la prise de décision sur les questions relatives aux DCP. Nos travaux sur les DCP prennent de plus en plus d'importance en raison de l'intérêt accru aux niveaux régional et mondial pour l'utilisation à grande échelle de ces dispositifs pour la pêche thonière. Cette année, la priorité absolue est la mise en œuvre du projet de la WCPFC visant à tester des DCP biodégradables et anti-enchevêtrement pour la pêche thonière à la senne dans le Pacifique occidental et central. Ce projet est tributaire de la collaboration avec les entreprises de pêche, le service des pêches national et notre Agent de coordination DCP au bureau régional pour la Micronésie. Un partenariat a également été établi avec l'ISSF (International Sustainable Seafood Foundation). La Section continue de travailler en étroite collaboration avec les parties à l'Accord de Nauru sur les questions relatives aux DCP et d'appuyer le programme de suivi



des DCP des parties à l'Accord de Nauru afin de mieux comprendre l'impact potentiel de cet engin de pêche et l'évolution de son utilisation. La généralisation des bouées acoustiques installées sur les DCP offre une nouvelle source potentielle d'information, et la Section évaluation et modélisation des stocks continuera à étudier l'utilité que pourraient avoir ces informations pour combler le déficit de données, notamment en matière d'évaluation des stocks. Enfin, la Section continuera à appuyer les initiatives nationales visant à encourager la population à signaler les cas d'échouements de DCP, et à conserver et analyser les informations ainsi obtenues. Elles permettent d'accroître les informations disponibles sur les cas d'échouement (plus de 2 000 signalements dans 15 États et Territoires insulaires océaniques) et de vérifier sur site les résultats d'autres analyses. La Section va également poursuivre ses actions d'information et de sensibilisation à l'utilisation des DCP dans le Pacifique grâce à des activités de mobilisation des communautés en rapport avec la sécurité en mer et à l'appui des programmes nationaux de mouillage de DCP ancrés. Cette initiative a rencontré un franc succès aux États Fédérés de Micronésie grâce à notre bureau de coordination DCP à Pohnpei, et nous cherchons à poursuivre ces efforts dans d'autres pays. Comme indiqué plus haut, le Programme pêche hauturière travaille également en étroite collaboration avec le Programme pêches côtières et aquaculture de la Division FAME, la Division GEM et le PCCOS sur l'élaboration de dispositifs de concentration de poissons hautement instrumentés (projet HI-DCP, voir [14<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches – Document d'information 5](#)).

- **Élaboration de nouveaux outils d'évaluation des stocks afin de veiller à ce que les évaluations menées à l'échelon régional dans le Pacifique occidental et central restent à l'avant-garde des meilleures pratiques internationales.** La Section continuera de consolider le logiciel MULTIFAN-CL, tout en collaborant avec des partenaires internationaux pour veiller à ce que les projets de prochaine génération du logiciel d'évaluation des stocks soient adaptés aux besoins et aux types de données propres au Pacifique occidental et central. Comme indiqué plus haut, elle continuera d'améliorer ses ressources informatiques et son efficacité, en collaboration avec les partenaires de la CPS, pour éviter que des problèmes de puissance informatique viennent freiner les progrès réalisés en matière d'évaluation des stocks.